Vanguard

Information sur le coût total dans le cadre du MRCC3 : une vision plus claire des coûts associés à vos placements

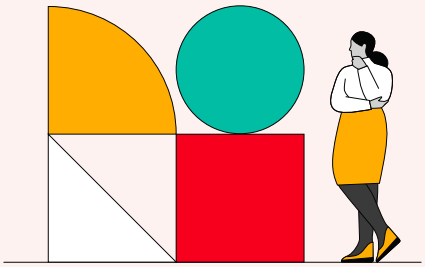

Qu'est-ce que l'information sur le coût total?

À compter des rapports annuels couvrant l'année civile 2026, les exigences accrues en matière de déclaration, appelées **Information sur le coût total** dans le cadre de la **troisième phase du Modèle de relation client-conseiller (MRCC3)**, offriront aux investisseurs un aperçu plus complet des coûts associés à leurs fonds de placement.

Qu'est-ce qui change?

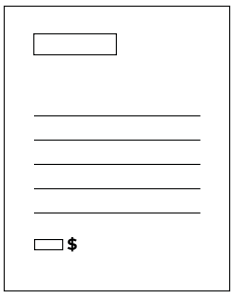

Avant

Tous les coûts sont intégrés aux rendements du fonds

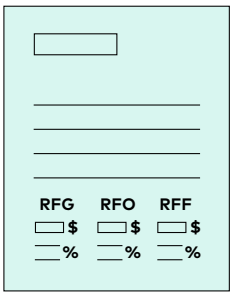

Après

- Renseignements plus détaillés sur les coûts annuels (RFF)
- Coûts indiqués en pourcentage et en dollars
- Plus grande transparence du coût total de la détention de fonds de placement

Termes clés

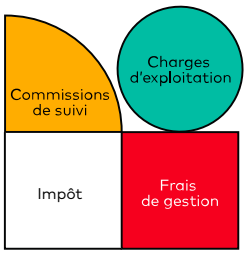

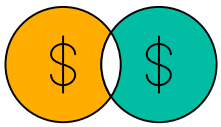

Frais d'opérations

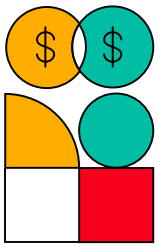

RFG
Ratio des frais de gestion

Frais courants de gestion et d'exploitation d'un fonds.

\+

RFO
Ratio des frais d'opérations

Coûts liés à l'achat et à la vente de titres dans le fonds.

=

RFF
Ratio des frais du fonds

Une mesure combinée qui comprend à la fois le RFG et le RFO.

IMPORTANT À SAVOIR

Information sur le coût total ≠ **Nouveaux frais**

L'information sur le coût total ne crée pas de nouveaux frais; les coûts déclarés ont toujours existé. Ce qui change, c'est la façon dont ces coûts sont divulgués.

Pourquoi une plus grande transparence des coûts est-elle importante?

Transparence
Cela vous donne des renseignements plus clairs et plus complets sur les coûts afin que vous puissiez mieux comprendre le coût total des placements dans les fonds.

Prise de décisions
Il peut être plus facile de comparer les coûts entre les fonds et les fournisseurs de produits.

Valeur
Cela permet des questions et des conversations plus éclairées avec votre conseiller au sujet des frais, des services et des résultats de placement.

Des questions?

Discutez avec votre conseiller de la façon dont les produits à frais réduits de Vanguard peuvent soutenir votre réussite à long terme en matière de placement.

Communiquez avec nous • vanguard.ca

Les fonds de placement peuvent donner lieu à des commissions de courtage, à des frais de gestion ou à d'autres frais. Les objectifs de placement, les risques, les frais et les commissions ainsi que d'autres informations importantes figurent au prospectus; veuillez le lire avant d'investir. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment, et leur rendement passé peut ne pas se reproduire. Les fonds Vanguard sont gérés par Placements Vanguard Canada Inc. et sont offerts au Canada par l'intermédiaire de courtiers inscrits.

Date de publication : juillet 2026

Les renseignements aux présentes peuvent être modifiés sans préavis, et pourraient ne pas nécessairement représenter l'avis de Placements Vanguard Canada Inc.

Bien que les renseignements aux présentes aient été tirés de sources exclusives et non exclusives considérées comme fiables, The Vanguard Group, Inc., ses filiales ou sociétés affiliées ou toute autre personne (collectivement appelées « The Vanguard Group ») ne font aucune déclaration ni ne fournissent aucune garantie, explicite ou implicite, quant à leur exactitude, à leur intégralité, à leur fiabilité ou à leur caractère opportun. The Vanguard Group n'assume aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions contenues dans le présent document ni à l'égard de toute perte découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce document ou du fait de s'y être fié.

Le présent document ne constitue pas une recommandation, une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente de titres, notamment de titres d'un fonds de placement ou de tout autre instrument financier. Les renseignements aux présentes ne se veulent pas des conseils de placement et ne sont pas personnalisés en fonction des besoins ou de la situation d'un investisseur; ils ne constituent pas non plus des conseils d'affaires ou de nature financière, fiscale, juridique, réglementaire, comptable ou autre.

Tous les placements sont assujettis à des risques, dont la possibilité de perdre le capital investi. Les placements à l'étranger comportent des risques additionnels, dont ceux liés aux fluctuations de change et à l'instabilité politique.

Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis à titre informatif seulement et ne doivent pas être à l'origine d'une recommandation de placement. Il est fortement recommandé aux investisseurs de consulter un conseiller financier ou fiscal ou un autre conseiller professionnel pour obtenir de l'information qui s'applique à leur situation particulière.

Dans ce document, toutes les références à « Vanguard » sont utilisées à des fins de commodité seulement et pourraient faire référence, le cas échéant, à The Vanguard Group, Inc. et pourraient inclure ses filiales et ses sociétés affiliées, y compris Placements Vanguard Canada Inc.

© Placements Vanguard Canada Inc., 2026. Tous droits réservés.

CRM3_062026

Vanguard®